

Être Maire à Saint Maurice-sur-Eygues : la vigne sera-t-elle belle ?

COMMUNIQUÉ

Le jeudi 28 mai, lors de la Commission Départementale des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), la commune de Saint-Maurice-sur-Eygues a été contrainte de demander une dérogation pour distribuer à la population une eau supérieure à la norme pesticide.

On croit rêver quand on prend connaissance des conséquences des pesticides sur la santé. Ils sont en cause dans la recrudescence de cancers, de maladies de Parkinson ou d'Alzheimer... Leur impact sur le plan neurologique est avéré. Ces produits en « cide » (fonction de tuer les êtres vivants) touchent particulièrement les fœtus puis les enfants : précocité de la puberté chez les petites filles, anomalies sur les organes sexuels des petits garçons, risques accrus de leucémies infantiles, cancer du cerveau, déficit de l'attention, hyperactivité voire autisme.

Comment une telle dérogation peut-elle être proposée, voire acceptée ? Monsieur le Maire aurait déclaré boire cette eau depuis de nombreuses années et s'en porter très bien... Pense-t-il à tous ceux, petits et grands qui n'auront pas sa chance ?

À St-Maurice-sur-Eygues, d'après l'Agence Régionale de Santé, l'eau du robinet contient des molécules issues de plusieurs herbicides aujourd'hui interdits mais qui ont été utilisés pour le traitement des vignobles en amont. Leurs concentrations dépassent désormais d'une façon permanente les valeurs maximales autorisées en distribution par le Code de la Santé Publique.

Pour retrouver une eau conforme, la commune ne trouve pas d'autres captages. Elle propose d'essayer de diluer son eau avec celle issue d'un autre réseau de distribution voisin, RAO (Rhône Aygues Ouvèze)... C'est oublier trop vite que l'eau va devenir très rare en Drôme Provençale : l'Agence de l'Eau rappelle que la préfecture de la Drôme a pris déjà 7 arrêtés sécheresse depuis l'année 2000, et affirme qu'il faut réduire rapidement de 40 % les prélèvements sur le bassin-versant de l'Eygues. Le syndicat RAO est en alerte : assis sur des ressources déficitaires (Aygues et Ouvèze) ou vulnérables (Rhône), il cherche à économiser l'eau et recherche des ressources de substitution...

Une large partie des pesticides épanchés passe par l'air, principal vecteur de dissémination des produits phytosanitaires. La concentration de ces produits relevée dans l'eau potable de St-Maurice-sur-Eygues sous-entend donc aussi une concentration locale ponctuelle très importante dans l'air de cette commune, particulièrement en période de traitement. Prévoit-on aussi une conduite pour permettre aux habitants de respirer un air « acceptable » ?

Désormais les pesticides sont partout : dans l'air, dans l'eau et évidemment dans le vin dont la production aura justifié tous ces risques.

Cette histoire révèle toute la crise qui frappe la Drôme provençale et tout le département.

La FRAPNA Drôme demande au Préfet et à tous les élus d'avoir le courage de mettre en place un vrai plan d'urgence interdisant l'utilisation des pesticides pour la préservation de l'eau et de l'air. L'association est à la disposition de tous les drômois qui n'espèrent pas seulement survivre, mais exigent, pour eux et pour leurs enfants, le droit de vivre en bonne santé.

Pas de changement en vue !

En 2004, la municipalité de St Maurice-sur-Eygues avait déjà fait l'objet d'une information de la Chambre d'Agriculture qui mettait en place un programme de lutte contre les pollutions par les pesticides. Le secteur et le captage avaient déjà été identifiés comme particulièrement sensibles. La pollution semble avoir été déjà étudiée ici par la DDASS 26 depuis 1990... En 2012, l'Agence Régionale de Santé pointait la pollution du captage par les pesticides et annonçait la substitution par un raccordement au syndicat RAO !

En juin 2015, l'histoire continue... Le Maire promet, dans une lettre à la population, deux études sur l'aire d'alimentation du captage, un comité de pilotage, et propose même une réunion publique pour en donner le résultat « en temps et en heure ». Voilà une échéance facile à respecter !

Être Mère à Saint-Maurice-sur-Eygues :

Des pesticides dans l'eau

À St-Maurice-sur-Eygues, quatre pesticides ont été détectés par l'Agence Régionale de Sécurité dans son analyse, dont deux avec une concentration non-négligeable : Atrazine déséthyl et Terbuméton-déséthyl. Il s'agit d'herbicides utilisés dans le traitement des vignobles en amont. Ce sont des composés organiques persistants, classés nocifs, dangereux pour l'environnement, cancérogènes. L'Agence de l'eau décrit ces produits dans son rapport 2010 sur l'état des eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse (RMC) :

- **Atrazine déséthyl désisopropyl** : principale matière active à l'origine de la contamination des nappes d'eau souterraines, c'est le produit de la dégradation de l'atrazine, substance interdite d'utilisation depuis 2003. L'Inserm a publié en 2011 dans « Environmental Health Perspectives » une étude qui démontre l'effet de l'atrazine sur les fœtus quand les mères sont exposées au produit : diminution du poids de naissance et du périmètre crânien...
- **Terbuméton-déséthyl** : produit de dégradation du terbuméton, herbicide largement utilisé en agriculture. Il est interdit d'utilisation depuis 1998. Il contamine encore les stations localisées autour de Valréas, et a nécessité une interdiction de consommation de l'eau du robinet pour les eaux de Jonquières, dans le Vaucluse.

L'Agence de l'Eau précise : « Malgré l'interdiction d'utilisation de certaines matières actives durant plusieurs années, leurs produits de dégradation seront encore présents dans les eaux souterraines durant plusieurs années et pourront compromettre la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable. L'amélioration de la qualité des eaux passe à court terme par une lutte contre les pratiques illicites puis à plus long terme par la réduction de l'usage des pesticides. »

L'Agence de l'Eau va plus loin en 2015, dans une synthèse sur la présence de pesticides interdits dans les cours d'eau du bassin RMC, et affirme que ces substances sont encore utilisées... Des rumeurs courent : certains viticulteurs pourraient acheter, en Espagne, des produits biocides interdits en France.

Dans l'air

L'atmosphère représente à la fois un vecteur de dissémination des pesticides vers l'environnement et une source directe d'exposition des populations. Par exemple, une quantité élevée de pesticides dans l'air peut avoir un impact sur la croissance intra-utérine...

Air Rhône-Alpes, publie le suivi des pesticides dans l'air ambiant 2012/2013 avec des mesures réalisées en secteur de viticulture dans la Drôme. Le secteur du sud-Drôme ainsi que le Beaujolais subissent une pression phytosanitaire forte. Sur le secteur de viticulture dans le sud de la Drôme, 15 substances ont été quantifiées : des fongicides en lien avec les périodes de traitement des vignes, avec les plus fortes concentrations en automne et au printemps. Mais ces concentrations restent pourtant encore sous-évaluées, car les études s'appuient sur des statistiques de vente uniquement en zone agricole. Pour mesurer l'exposition réelle des populations, il faudrait connaître la réalité des achats clandestins dans d'autres pays européens, mais ajouter aussi à ces quantités les produits utilisés le long des routes, le long des voies ferrées, ou dans les jardins...

Dans les aliments

Certains aliments présentent un risque de présence de résidus de pesticides plus de 1 fois sur 2 : Raisin, agrumes, laitues, thé, pêche, banane, pomme, vin, tomates, pommes de terre, pain et biscuits au blé complet... Pierre Rahbi propose une nouvelle forme de politesse avant de débiter un repas : remplacer « bon appétit » par « bonne chance » !

Dans les produits domestiques

Les pesticides nous envahissent : collier du chat ou du chien que le petit va caresser ou carrément attraper, insecticides pulvérisés ou imprégnant peintures et textiles, produits pour traiter les plantes d'intérieur, algicides pour les terrasses et piscines... Après avoir lu cet article, n'utilisez pas la poubelle commune mais les collectes de toxiques pour vous débarrasser de ces produits !

expositions multiples

CONSEILS

MANGER BIO ET LOCAL : pour vous, pour les agriculteurs, pour l'environnement... En Drôme-Ardèche, nous avons la chance de disposer d'un climat et d'une diversité de production qui nous permet de disposer d'aliments produits localement et de grande qualité. Fréquentez les points de vente en circuits courts, les magasins bio favorisant l'agriculture locale, allez au marché ! Repérez les provenances, profitez des opérations « de ferme en ferme » pour connaître les producteurs. À défaut de bio, lavez soigneusement fruits et légumes et diversifiez-les pour éviter de vous exposer aux mêmes toxiques.

MANGER SAIN : reprenez plaisir à cuisiner vos repas, redécouvrez le goût des aliments. Ceci ne prend pas plus de temps mais demande d'autres organisations. La cuisine industrielle ne vous donne aucune garantie sur les ingrédients utilisés, ajoute des substances inutiles et dangereuses à vos plats : conservateur, colorants, sel, sucre, graisse toxique...

BOYCOTTER TOTALEMENT TOUS VINS NE DISPOSANT PAS DU LABEL AB : il n'y a pas d'autres solutions pour obliger les empoisonneurs à stopper leur production. Le vin est une source de plaisir et de bonheur pour lequel nous devons être exigeants. Les vins bio sont bien meilleurs car ils font l'objet d'une attention particulière du viticulteur.

CULTIVER SON JARDIN EN BIO... C'est du plaisir toute l'année !

ENTREtenir ÉCOLOGIQUEMENT SON INTÉRIEUR : Arrêtez d'urgence de pulvériser des produits dangereux partout dans la maison, sur vos vêtements, sur votre corps, sur le tapis du chien ! Toutes les personnes de la maison inhalent ces suspensions longtemps après l'utilisation du pulvérisateur... Utilisez les bonnes vieilles recettes de grand-mère ; il y a des livres entiers sur le sujet. Avec une boîte de bicarbonate et une bouteille de vinaigre blanc, on a les produits nécessaires et suffisants pour toute la maison.

PROTÉGER LES POPULATIONS SENSIBLES : femmes enceintes, enfants ! Soyez vigilants si vous habitez dans les vergers ou à proximité des vignobles... Rentrez tout le monde quand le vent souffle et que l'agriculteur pulvérise (interdit au-dessus de 19 km/h). Avez-vous rentré le linge et les jouets du petit ?

AGIR COLLECTIVEMENT : en collectif, en association (FRAPNA), faites pression sur les agriculteurs, les collectivités irresponsables pour qu'ils cessent de nous empoisonner. Les viticulteurs locaux ont la capacité d'adapter leur exploitation à des nouvelles pratiques préservant santé, environnement, et économie. Certains l'ont fait. Agissons avec eux !

Eau impropre à la consommation à cause des pesticides

Une « campagne photographique » de la contamination des nappes souterraines par les pesticides a été réalisée au cours de l'année 2013. Ainsi, 571 stations réparties sur l'ensemble des bassins Rhône-Méditerranée et Corse ont fait l'objet d'analyses de pesticides. 205 de ces stations, situées sur 58 masses d'eau différentes, ont enregistré des concentrations en pesticides supérieures aux normes de qualité requises pour l'alimentation en eau potable (0,1 µg/l par substance ou 0,5 µg/l pour la somme). Les principales matières actives à l'origine de la contamination des eaux souterraines en 2013 sont des substances interdites d'utilisation ou les produits de leur dégradation.

Au total, 26 stations sont concernées par des dépassements de normes pour ces substances interdites. Si l'on ajoute les produits de dégradation de ces mêmes substances, ce sont 87 stations dont l'eau est inutilisable pour alimenter la population en eau potable sans un traitement poussé. (Extrait de l'état des eaux des bassins Rhône Méditerranée et Corse, Agence de l'Eau, 2014)

Dans son bilan 2010-2012, l'ARS nous informe que 8 réseaux sont concernés par un dépassement de la norme dans la Drôme. Les communes ou syndicats pour lesquels on observe une non-conformité chronique étaient :

- Albon (SIE Valloire) ;
- Les Granges Gontardes ;
- SIE RAO Tulette ;
- Commune de Saint Maurice sur Eygues ;
- Valence ;
- Chantemerle-les-Grignan ;
- Luc-en-Diois.

Pesticides, une **bombe à retard**

DES SUBSTANCES CHIMIQUES POUR TUER

Le terme « pesticide », vient du latin, *caedere* (tuer) et *pestis* (fléau).

Les pesticides sont donc des produits chimiques destinés à lutter contre les parasites animaux et végétaux. Ils regroupent en majorité les produits à usage agricole (herbicides, pesticides, fongicides), mais aussi pour une petite part, mais pas anodine, les biocides utilisés dans les habitations (anti-fourmis, anti moustiques...), les anti-parasitaires humains (anti-poux, anti-gale) et vétérinaires (anti-puces).

Toxique pour la cible et les autres

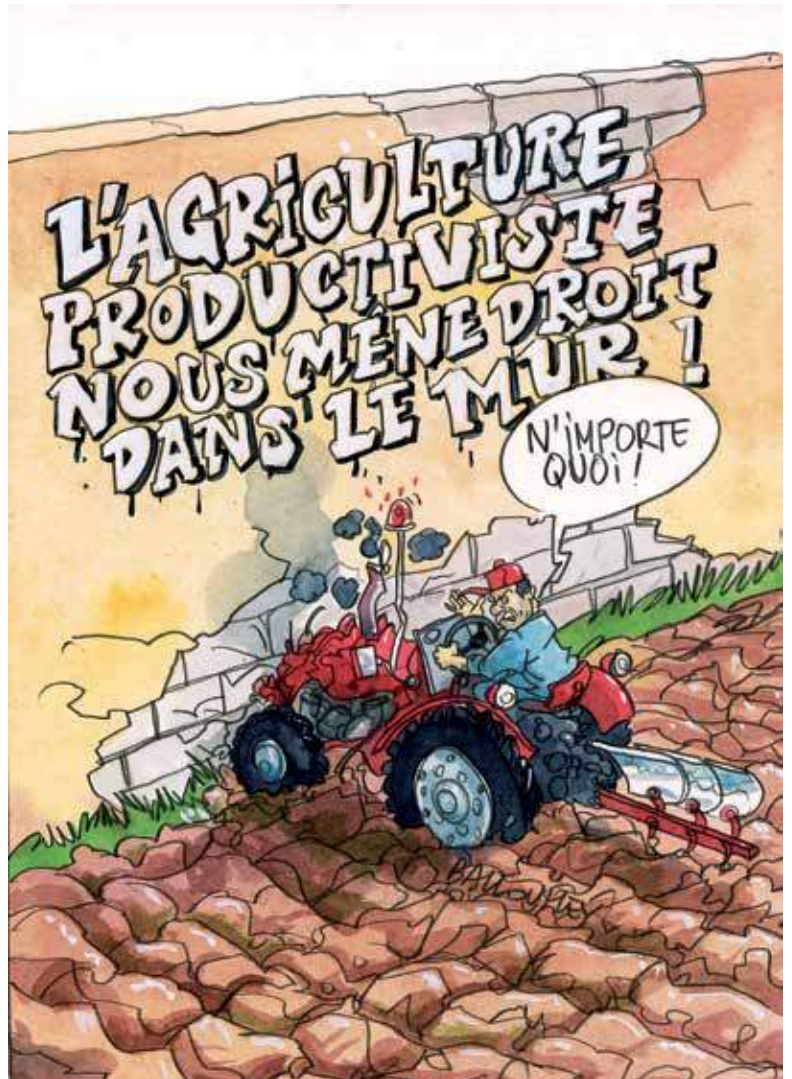
Les pesticides sont, par définition, des substances destinées à lutter contre des organismes vivants considérés comme nuisibles pour d'autres organismes vivants. Ils agissent chimiquement sur des effecteurs qui sont souvent impliqués dans des fonctions vitales ou la reproduction. Ils perturbent la signalisation nerveuse ou hormonale, la respiration cellulaire, la division cellulaire ou la synthèse de protéines, permettant le contrôle efficace du nuisible. Autrement dit, un pesticide est toujours un toxique pour la cible pour laquelle il a été développé, mais aussi pour d'autres organismes qu'il ne cible pas.

La France, premier pays utilisateur : l'histoire

La France est, en volume, le premier pays utilisateur européen de pesticides et le quatrième au monde. Le milieu agricole utilise 90 % de ces produits (80 000 tonnes), le reste étant destiné aux jardins, espaces verts, désherbage des rails.

Après la seconde guerre mondiale, pour faire face à l'insupportable famine, tout le monde s'accorde en France à rejeter l'ancien système agricole. L'avenir est aux produits chimiques agricoles : arrivent les engrais et les insecticides, dont le premier a été découvert en 1939, le DDT.

Le système s'est emballé sans contrôle, le commerce, l'industrie pilotés par des lobbyistes efficaces et des gouvernements successifs irresponsables, ont pro-



voqué en quelques années une modification des techniques agricoles avec des conséquences mal calculées.

De 1945 aux années 70-80 l'utilisation des insecticides organochlorés se généralise puis ce seront les insecticides organophosphorés puissants destructeurs du système nerveux.

Dans les années 90 apparaissent les insecticides en enrobage de semences aux conséquences toxiques majeures en particulier sur les abeilles.

Depuis peu, les effets toxiques des pesticides sur l'environnement et la santé humaine commencent enfin à être reconnus, et des contrôles sont mis en place.

DES CONSTATS TRAGIQUES ET DES ACTIONS TIMIDES

- 1994 : Lindane et Atrazine retrouvés dans deux cours d'eau de Bretagne
- 2003 : consommation d'eau potable interdite dans 30 départements.
- 2006 : 96 % des cours d'eau et 61 % des eaux souterraines sont contaminées par au moins un pesticide.
- 2008 premier plan écophyto après le Grenelle de l'environnement visant à réduire de 50 % l'usage des pesticides : échec. La consommation de pesticides a continué d'augmenter.
- 2013 : rapport de l'INSERM sur l'effet sur la santé et l'environnement des pesticides.
- 2014 : loi sur l'encadrement de l'usage des pesticides dans les collectivités.
- 2015 : plan écophyto numéro 2 peu contraignant sur les méthodes alternatives à l'agriculture chimique

MENU À LA CARTE

LES INSECTICIDES

Les **organochlorés, comme** le DDT, sont des pesticides issus de l'industrie du chlore. Ils sont désormais interdits d'utilisation en France à cause de leurs caractères persistants et bioaccumulables ayant des conséquences irrémédiables sur la santé et l'environnement. On les retrouve encore malheureusement partout dans l'environnement : dans l'air, dans l'eau, dans les poissons... et dans le corps humain.

Les organophosphorés, les pyréthrinoides et autres insecticides chimiques agissent sur le système nerveux des ravageurs. Ces insecticides ont en général une toxicité aiguë plus élevée que les organochlorés, mais ils se dégradent beaucoup plus rapidement. Notons que les armes chimiques neurotoxiques (sarin...) appartiennent à la même famille.

UNE LISTE DE BONNES ADRESSES

BASF, Bayer, Dow AgroSciences, Dupont, Monsanto, Syngenta : les six plus grandes compagnies agrochimiques se partagent le marché des pesticides et certains commercialisent aussi semences et OGM.

LES FONGICIDES

Ils sont nombreux, de la bouillie bordelaise aux molécules de synthèse : carbamates, dérivés du benzène, dérivés du phénol, quinones, amines, amides, triazoles... En France, les fongicides représentent environ la moitié des tonnages vendus. L'usage important des fongicides inorganiques (soufre, cuivre, et dérivés) dans les vignes, explique pour partie ce phénomène. Ainsi, la vigne, qui représente moins de 3 % de la surface agricole utile, consomme environ 20 % des pesticides. Leurs dangers pour la santé sont très divers.

LES HERBICIDES

Il en existe de très nombreuses familles : les phénols nitrés, les benzonitriles, les carbamates, les urées substituées, les amides, les triazines (dont fait partie l'atrazine), les ammoniums quaternaires, les sulfonurées, etc. Le plus vendu, est le glyphosate, plus connu sous le nom commercial de *Roundup*.

LES AUTRES PESTICIDES

À côté de ces trois grandes catégories de pesticides, bien d'autres produits existent, pour lutter contre différentes espèces de limaces (les molluscicides), contre les rongeurs (les rodenticides), contre les nématodes (les nématicides), contre les corbeaux (les corvicides)...

Tonnages vendus en France en 2007 par catégorie de pesticides et principales cultures concernées (d'après Eurostat)

PESTICIDES	TONNAGES VENDUS EN FRANCE	PRINCIPALES CULTURES CONCERNÉES	EXEMPLES DE SUBSTANCES ACTIVES TRÈS UTILISÉES
Fongicides	36 920	Vignes, céréales (blé tendre), arboriculture fruitière, maraîchage, pois, betteraves	Soufre, cuivre, folpel, captane, manèbe, mancozèbe
Herbicides	26 800	Maïs, colza, céréales, pois, pomme de terre	Glyphosate, alachlore, 2,4-D, isoproturon
Insecticides	2 100	Arboriculture fruitière, viticulture	Huiles minérales

CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT

L'EAU

Avec 90 % des usages, l'agriculture est la principale responsable de la pollution de l'environnement par les pesticides. Avec seulement 5 % des usages, particuliers et collectivités pourraient être responsables jusqu'à près de 30 % de la pollution de l'eau par les pesticides. En 2007, les pesticides étaient présents dans 91 % des eaux superficielles et dans 59 % des eaux souterraines surveillées par l'Institut français de l'environnement. En 2015, les deux tiers des nappes phréatiques sont polluées, un tiers des cours d'eau en contiennent plus de 0,5µg/l. Enfin, 8 à 9 % de l'eau potable est polluée par les pesticides.

L'AIR

Aux périodes d'épandages (printemps et automne), il n'est pas rare de détecter une quinzaine de substances à des concentrations variant de quelques dixièmes à plusieurs nanogrammes/m³ d'air. Or il n'existe pas de « norme pesticides » pour l'air que nous respirons.

LES SOLS, LA FAUNE ET LA FLORE

« Sur l'ensemble de l'Europe, environ 90 % de l'activité biologique des sols cultivés a été détruite par l'agriculture intensive. Les zones les plus ravagées sont l'arboriculture et la vigne. Le sol est une matière vivante : sur trente centimètres d'épaisseur, il concentre 80 % des êtres vivants de la planète. Les vers de terre, à eux seuls, pèsent plus lourd que tous les autres animaux du monde réunis. Mais les sols abritent aussi des bactéries, des champignons et une myriade d'organismes qui se nourrissent de la matière organique. Or en Europe, le taux de matière organique du sol est passé de 4 % à 1,4 % en cinquante ans. Comme toute la vie du sol en dépend, l'écosystème s'écroule : la flore et la faune. En Europe, les populations d'oiseaux, de reptiles et de batraciens ont chuté de 90 % en un demi-siècle. » (Interview de Claude Bourguignon, mensuel CQFD)



LES ALIMENTS

Selon le rapport annuel de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), 3,5 % d'aliments dans l'UE ont été jugés non conformes en matière de pesticides. Plus de 70 000 échantillons représentant près de 200 types d'aliments ont été analysés.

DES ÉTUDES ACCABLANTES

Les pesticides ont largement contaminé l'environnement et nos organismes : 90 % de la population française est contaminée par les organophosphorés... En Bretagne, sur des échantillons d'urine prélevés chez 3 500 femmes enceintes, seulement 1,6 % ne contenaient pas de trace des pesticides recherchés (cohorte PELAGIE).

UNE EXPERTISE COLLECTIVE

(Extrait de *Expertise collective, pesticides : effets sur la santé, synthèse et recommandations*, Édition Inserm 2013)

L'exposition aux pesticides peut se produire directement dans le cadre de leur fabrication ou de leurs utilisations professionnelles ou domestiques, mais aussi indirectement par l'air, le contact de surfaces contaminées ou la consommation des eaux et denrées alimentaires. Selon les circonstances, ce sont soit des populations professionnellement exposées, soit la population générale qui sera concernée.

En 2012, l'exposition professionnelle aux pesticides, présente ou passée, touche en France une population très large. Aux 5,6 millions de personnes touchant actuellement une prestation à la Mutualité Sociale Agricole (salariés, exploitants, ayants droit dont enfants, retraités) qui ont ou ont été potentiellement exposés (directement ou indirectement, sur des périodes plus ou moins longues de leur vie), il convient d'ajouter de nombreux autres professionnels tels que les personnes en charge de l'entretien des voiries et voies ferrées, des espaces communaux, des terrains de sports et de loisirs, de la désinsectisation des locaux, de l'hygiène publique ou des soins vétérinaires, les jardiniers et les paysagistes, ou encore les personnes intervenant dans le traitement des bois ou dans la manipulation de bois traités. Le nombre de personnes concernées par des expositions non professionnelles, liées à des activités et usages domestiques ou à une exposition environnementale (résidence au voisinage de zones traitées par des pesticides, contamination du sol, de l'air extérieur et à l'intérieur de la résidence), et de l'alimentation est, sans conteste, plus important encore.

UNE DOSE ADMISSIBLE POUR LA SANTÉ HUMAINE ?

Ces produits sont régulièrement mis en cause pour leur impact sur la santé, au travers d'études publiées dans des revues officielles. La pénétration dans l'organisme se fait sous trois formes la voie orale, la voie cutanée, et la voie respiratoire. La voie orale représente le mode d'exposition le plus

fréquent dans la population générale (alimentation, boissons, portage à la bouche du jeune enfant...)

Les pesticides agissent à des concentrations bien en dessous des seuils de détection. Ce n'est pas la dose qui produit l'effet toxique mais le moment de l'exposition. L'exposition même à faible intensité lors de périodes sensibles du développement présente des risques particuliers. Chez le fœtus les toxiques peuvent causer des mutations cellulaires ou des altérations des fonctions hormonales et immunitaires favorisant l'apparition de malformations congénitales et certains cancers. La toxicité est évaluée par le calcul de la Dose Journalière Admissible (DJA). Celle-ci représente la quantité d'une substance qu'un individu moyen de 60 kg peut théoriquement ingérer quotidiennement sans risque pour la santé.

Cette DJA évalue seulement la toxicité de la substance active seule. Elle ne prend pas en compte les adjuvants utilisés dans les formulations et leurs effets à long terme, ni tous les « effets cocktails » résultant de la combinaison de plusieurs éléments toxiques (chimiques, nucléaires...). De plus, selon certains chercheurs, les pesticides à faible dose seraient encore plus dangereux : ils ne seraient pas détectés par l'organisme et passeraient à travers les barrières du foie et de l'intestin.

DES PERTURBATIONS DU SYSTÈME HORMONAL

Les pesticides sont des perturbateurs endocriniens : ils se retrouvent dans le placenta et le corps du fœtus, dans le méconium à la naissance, dans le lait maternel. Ils sont responsables d'augmentation de malformations génitales chez les jeunes enfants :

- chez les garçons, anomalies testiculaires et de l'origine urinaire (hypospadias),
- chez les filles, puberté précoce plus fréquente.

Pour tous, ils multiplient les risques de diabète et entraînent la diminution de la fertilité chez les femmes et les hommes.

Perturbateurs endocriniens

Combien existe-t-il de ces molécules qui leurrent le système hormonal ? Un millier, au bas mot...

Désormais, il est urgent d'admettre que même des faibles doses – et parfois surtout des faibles doses – ont des effets puissants. Ce qui a pour effet mécanique de disqualifier les normes fixées par les autorités sanitaires à travers le monde, en vertu desquelles nous avalons religieusement des dizaines de pesticides en toute légalité.

François Veillerette et Marine Jobert, *Perturbateurs endocriniens, la menace invisible* Ed Buchet Chastel - www.perturbateurs-endocriniens.fr

LES CANCERS

Depuis une vingtaine d'années des dizaines d'études épidémiologiques menées aux USA et ailleurs montrent que les utilisateurs de pesticides sont plus souvent atteints par certains cancers que la population générale: lymphome non hodgkinien (LNH), leucémies, myélomes...

Certains groupes de population pourraient présenter un risque exacerbé de développer un LNH suite à une exposition aux organochlorés.

Les données épidémiologiques concernant le lien entre pesticides et leucémies sont très nombreuses et ne cessent de s'accumuler. Entre 1992 et 2009, des statistiques ont montré que le risque de leucémie chez les professionnels exposés, augmentait de 7 % à 43 %, comparé à la population générale. Ces études ont fait apparaître aussi un risque accru de myélome. Pour le cancer de la prostate: la cohorte prospective Agricultural Health Study (AHS) aux États-Unis, menée auprès d'exploitants agricoles et d'applicateurs de pesticides, a confirmé le risque accru de survenue de cancer de la prostate chez les exploitants agricoles applicateurs de pesticides (de l'ordre de 19 %) ainsi que chez les applicateurs professionnels de pesticides (de l'ordre de 28 %).

Pour le cancer des testicules: une association positive a été retrouvée avec certains organochlorés. Il faut souligner que l'exposition pendant la période prénatale, postnatale précoce, pré ou pubertaire, périodes sensibles pour le développement et la maturation du testicule, était rarement prise en compte dans les études.

Les études montrent également un risque accru de certains cancers (hémopathies, tumeurs cérébrales) chez l'enfant exposé, avant, pendant, ou après la vie fœtale, que ce soit pour des raisons professionnelles (parents agriculteurs) ou domestiques.

LES MALADIES NEUROTOXIQUES

- Maladie de Parkinson et d'Alzheimer: chez des agriculteurs hommes, le risque de développer la maladie de Parkinson est multiplié par 5,6 et celui de développer la maladie d'Alzheimer multiplié par 2,4 par rapport à des groupes non exposés. Le risque de maladie de Parkinson augmente aussi chez les personnes vivant ou travaillant à proximité de champs traités par pesticides.
- Déficits cognitifs: une augmentation significative de certains déficits cognitifs (attention, capacités visuo-motrices, abstraction verbale, perception) est confirmée chez les agriculteurs après une exposition chronique aux pesticides.

Deux études récentes (2015) françaises viennent confirmer, que les pesticides sont toxiques pour les fœtus et les jeunes enfants :

- L'étude de l'équipe du Professeur Charles SULTAN à Montpellier (qui l'avait déjà démontré en 2004!) confirme les malformations génitales de garçons exposés aux toxiques environnementaux dont les pesticides dans le ventre de leur mère.
- L'étude de l'équipe du Professeur Jean-François VIEL du CHU de Rennes montre que les enfants exposés aux pesticides ont des scores significativement plus faibles sur les échelles d'intelligence de Wechsler WISC-ICV (compréhension verbale) et WISC-IMT (indice de mémoire de travail), même après ajustement des facteurs confondants.

Par ailleurs, les hémopathies malignes (cancers du sang) provoquées par les pesticides viennent d'être reconnues officiellement comme maladies professionnelles, les agriculteurs étant les premiers touchés.

- Déficit de l'attention ou hyperactivité: en comparant deux populations d'enfants soumis ou non aux pesticides, les enfants exposés présentent plus de déficit de l'attention ou hyperactivité.
- Troubles anxieux et dépressifs: les personnes exposées aux pesticides, présentent des troubles anxieux et dépressifs plus fréquents, aussi bien dans les suites d'expositions massives que pour des expositions plus modérées mais prolongées.

EXPOSITION PENDANT LA GROSSESSE ET CHEZ LE JEUNE ENFANT

Avant la conception, les cellules germinales des parents (spermatozoïdes et ovules) peuvent être impactées par des expositions toxiques. Au cours de la vie fœtale, l'enfant est complètement dépendant de l'environnement intra-utérin, influencé par la santé de la mère, son alimentation, ses expositions chimiques et physiques.

Les expositions à des toxiques chimiques au cours de ces périodes de vulnérabilité accrue peuvent être responsables de pathologies et de handicaps chez le nouveau-né, chez l'enfant ou durant la vie entière. Certains polluants se stockent dans les tissus adipeux, certaines molécules dont les pesticides organochlorés



pourraient programmer chez le fœtus la survenue à l'âge adulte de maladies devenues épidémiques : obésité, diabète, cancers hormono-dépendants, allergies, maladies auto-immunes, troubles du développement neurologique dont l'autisme, et les maladies neuro-dégénératives.

UN PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE OCCULTÉ

Les décisions des gouvernements successifs concernant les effets nocifs des pesticides ne sont pas à la hauteur du risque en particulier pour les professionnels, mais aussi pour les femmes enceintes et les enfants.

Le domicile familial est un lieu de contamination pour les enfants, les parents peuvent y être attentifs tant la santé du futur adulte dépend des expositions aux toxiques environnementaux de l'enfance :

- alimentation chargée en pesticides (proposer des aliments biologiques),
- diffusion d'insecticides pour moustiques, fourmis...
- manipulation d'insecticides au jardin,
- traitements chimiques anti-poux, anti-gales,
- colliers insecticides des animaux domestiques,
- manipulations d'insecticides au jardin...

OUVRAGES, ARTICLES CONSULTÉS :

- Pr Charles Sultan, Pédiatre endocrinologue, CHU de Montpellier, *Étude sur l'exposition des mères aux pesticides et fréquence des malformations génitales chez le garçon*, juin 2015
- Pr Jean-François Viel, Professeur d'épidémiologie, CHU de Rennes, *Étude sur l'exposition des enfants aux pesticides et les scores sur les tests d'intelligence*, juin 2015.
- Dr Ernesto BURGIO médecin pédiatre italien président du comité scientifique de l'ISDE (international society of doctors for environment) Intervention Colloque de l'appel de Paris 14 novembre 2014.
- Drs Le Houezec et Nicolle (Réseau-Environnement-Santé) article *Médecine et enfance* février-mars 2015.
- Association Santé Environnement Rhône-Alpes.
- Fabrice Nicollino, François Veillerette : *Pesticides révélation sur un scandale français* 2008.
- Médecine de l'environnement Maloine.
- INSERM : *expertise collective, pesticides : effets sur la santé synthèse et recommandations* Édition Inserm 2013.
- Association Générations futures dossier pesticides.
- Alerte des médecins de France métropolitaine et des Antilles sur les dangers des pesticides. Déclaration faite le 30 janvier 2014 à l'ouverture du colloque « Pesticides et Santé » à l'Assemblée Nationale.

Les adhérents de la FRAPNA s'engagent

Les *épines drômoises*, c'est la revue de la FRAPNA Drôme. Vous trouverez ci-dessous le projet de l'association et au verso un bulletin d'adhésion. Les actions de la FRAPNA Drôme se redéfinissent en fonction de l'actualité,

de la capacité d'investissement des adhérents et des citoyens. Chaque action appartient à un des 4 piliers décrits ci-dessous, mais prend en compte les autres objectifs de l'association pour être cohérents et garder une vision globale.

Sortir de la boulimie énergétique

SORTIR DU NUCLÉAIRE

Avec nos partenaires, une action forte sera mise en place pour que la fermeture de la centrale de Tricastin soit programmée avec celle de Fessenheim.

STOPPER LES RECHERCHES

DE GAZ DE SCHISTE

Nous maintiendrons notre présence à tous les niveaux de la lutte pour l'abandon de cette énergie fossile et continuerons à mobiliser.

REFUSER LES MÉGACENTRALES

BIOMASSE

Nous organiserons la mobilisation citoyenne au niveau local comme au niveau interdépartemental face au projet de Gardanne.

LIMITER L'IMPACT DE NOS TRANSPORTS

Nous dénoncerons une organisation collective qui incite au développement

et à l'utilisation des transports routiers. Nous contribuerons à développer et promouvoir les déplacements doux, transports en commun, covoiturage.

TROUVER DES SOLUTIONS : NÉGAWATT, CENTRALES CITOYENNES...

Nous continuerons à mutualiser les initiatives pour d'autres fonctionnements, à dénoncer les gaspillages.

Considérer autrement la nature

ABOLIR LA CHASSE DE DIVERTISSEMENT

Nous rédigerons une version du livret pour abolir la chasse de divertissement avec les organisations nationales; nous animerons le débat autour de la chasse localement.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Nous ferons des propositions pour l'intégration des habitations et des entreprises dans l'environnement naturel.

MUTUALISER NOS CONNAISSANCES : MARDIS NATURALISTES, INVENTAIRES...

Nous mettrons en place les 24h naturalistes, les mardis naturalistes, des expositions thématiques.

Préserver l'eau, les terres agricoles et naturelles :

COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nous informerons et mobiliserons les citoyens autour de l'aménagement du territoire. Nous contribuerons aux différentes enquêtes publiques.

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET NATURELLES

Plus un mètre carré actuellement classé en zone agricole ne doit devenir constructible. Dans cette logique, nous participerons à l'animation de tous les collectifs locaux.

DISPOSER D'UNE EAU DE BONNE QUALITÉ

Nous poursuivrons la lutte contre l'utilisation des pesticides et pour une meilleure qualité de l'eau. Nous continuerons à dénoncer le projet de Center Parcs dans les Chambaran. Nous nous mobiliserons encore contre les décharges sauvages.

agir ensemble

CONSTRUIRE les épines, LE SITE INTERNET...

Nous continuerons à construire la revue pour partager les dossiers et les actions de la FRAPNA Drôme. Les anciens numéros seront distribués largement, le site Internet sera organisé autour des 4 piliers du projet...

PARTICIPER À LA VIE DE

L'ASSOCIATION : CA, AG, GROUPES LOCAUX, MANIFESTATIONS, FÊTE DES ADHÉRENTS, SORTIES NATURE...

Nous continuerons à faire vivre l'organisation démocratique de l'association : Assemblée Générale, Conseil d'Administration et bureaux. Nous

veillerons à ce que les procédures de prise de décision restent locales, collectives et ouvertes à la participation de tous.

PARTICIPER AUX COMMISSIONS

CONSULTATIVES : CODERST, CLIGEET, CDCEA...

Nous continuerons à participer aux commissions consultatives, dont 11 commissions départementales. Chaque commission occasionnera une réflexion de groupe pour élaborer une position et la faire connaître.

UTILISER LES OUTILS DE LA FRAPNA DRÔME : petits gestes grand changement, SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT...

Les opérations sentinelles, petits gestes et aménagement du territoire pour tous seront poursuivies, d'autres seront imaginées.

RELAYER ET ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES : RÉSEAU DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES, AMAP, JARDINS PARTAGÉS, ACTIONS COOPÉRATIVES...

La FRAPNA continuera à être un lieu de rendez-vous et de diffusion de toutes les initiatives pour l'environnement.

Vous agissez avec la FRAPNA Drôme. Bravo et merci!

Partenaires — Les actions de la FRAPNA Drôme sont menées en totale indépendance et se réalisent grâce à un investissement fort des militants aidés par un salarié. Elles sont initiées par le Conseil d'Administration sur des orientations de l'Assemblée Générale. Elles sont soutenues financièrement par le Conseil Général de la Drôme, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, la ville de Valence, la ville de Romans, ainsi que les annonceurs présentés dans la couverture de ce journal.

L'électricité des locaux de la FRAPNA Drôme provient d'ENERCOOP
qui nous garantit une production à partir des énergies renouvelables.
www.enercoop.fr



Adhérez en 2015 — Nous voulons partager notre bonheur à vivre ici pour mieux protéger ensemble ce monde que nous aimons. Avec les *épines*, avec nos actions, nous essayons d'informer les citoyens de notre département, sur la richesse de la biodiversité, mais aussi sur les dangers qui nous menacent. Jamais il n'a été aussi urgent d'agir ensemble. Votre contribution est notre espoir, l'espoir des générations futures. Nous espérons donc que vous allez commencer ou continuer à adhérer à la FRAPNA Drôme en remplissant le bulletin ci-dessous. Nous comptons sur vous, vous êtes indispensables. *A vos stylos, et à très bientôt!*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FRAPNA DRÔME

Pour participer à la préservation de l'environnement, adhérez à la FRAPNA Drôme et abonnez-vous aux *épines drômoises*
FRAPNA Drôme — 38 avenue de Verdun, 26000 VALENCE. — Tél. 04 75 81 12 44 — <http://www.frapna-drome.org> — E-mail : frapna-drome@frapna.org

Adhésion

- adhésion couple ou famille: **26 euros**
 adhésion simple: **18 euros**
 adhésion petit budget: **12 euros**

Adhésion

Abonnement

- d'un an aux *épines drômoises* (4 n°): **20 euros**

Abonnement

Don

vous pouvez faire un don, l'association en a besoin ! Ce don, comme votre adhésion, permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % de son montant, sans dépasser 20 % du revenu imposable. Vous recevrez un reçu récapitulant vos contributions avant votre prochaine déclaration d'impôt.

Total

- Ci-joint mon règlement pour un total de
(adhésion + abonnement + don)

Nom — Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

Tél.

E-mail :

Date et Signature :

Donnez un peu de temps à la FRAPNA!

Précisez ci-dessous sur quel type d'action :

Administratif Diffusion des *épines* Stands

Commission thématique

Délégation, conseil d'administration

Sur quel sujet souhaitez-vous vous investir?.....

.....

.....